

Charte d'utilisation

du composteur en milieu professionnel



Afin de pérenniser l'opération de compostage et de garantir la bonne utilisation des composteurs, il est établi une charte engageant les deux parties.

L'utilisateur s'engage à :

- Réserver l'utilisation du composteur à son lieu d'activité situé dans une commune membre de la Communauté de communes Thelloise.
- Utiliser le composteur pour les bio-déchets et déchets verts produits sur son lieu d'activité.
- Suivre les indications consignées dans le guide pratique du compostage remis gratuitement lors du retrait du composteur.
- Répondre à toutes les questions qui pourront lui être posées concernant le composteur, son utilisation, ainsi que la fabrication de son compost, lors d'enquêtes de satisfaction réalisée par le Communauté de communes (visite, courrier, mail ou enquête téléphonique) ou par une société mandatée par cette dernière.
- Disposer du nombre et du volume de composteurs déterminés par la chargée de prévention de la CCT en fonction du besoin défini avec le professionnel.

La Communauté de communes Thelloise s'engage à :

- Fournir les composteurs, selon le nombre et le volume déterminés en fonction du besoin défini avec le professionnel, à prix réduit et/ou des bio-seaux et/des tiges aératrices.
- Fournir les informations nécessaires à la pratique du compostage au travers du guide du compostage et/ou d'une sensibilisation si nécessaire
- Répondre à vos interrogations concernant la pratique du compostage (appel au 03.44.26.99.50 ou par mail à : gestiondesdechets@thelloise.fr).
- Informer les utilisateurs des résultats d'enquêtes produites sur les pratiques de compostage.
- Mettre en place un appui technique dans le cadre d'un réseau de référents, du site internet de la Communauté de communes et de la page Facebook.

Fait à Neuilly en Thelle

Jean-Jacques DUMORTIER,

1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes,
en charge de l'Environnement



Le

L'utilisateur,

Le composteur est garanti jusqu'au



Une info ? 03 44 26 99 50 @Gestion.dechets.thelloise gestiondesdechets@thelloise.fr

Communauté de communes Thelloise - 7, avenue de l'Europe - BP 45 - 60530 Neuilly-en-Thelle